

## Règlement de la promotion « LE JEU ROYAL »

### **1. CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA PROMOTION**

La Société ANGULAS AGUINAGA France S.A.S. (ci-après "**Société Organisatrice**"), dont le capital social s'élève à 10000 €, dont le siège social se situe Zone Industrielle des Joncaux, Rue de l'Autoport, Hendaye, inscrite au registre des commerces et des Sociétés de Bayonne sous le numéro 883188690, organise un jeu avec obligation d'achat intitulé «**LE JEU ROYAL**» par le biais duquel des prix (tels que définis à l'article 6) seront tirés au sort parmi les participants, le tout conformément aux exigences stipulées dans les présentes conditions générales, (ci-après, la "**Promotion**").

L'adresse du siège social de la Société Organisatrice est la seule adresse qui sera utilisée pour les besoins du présent jeu.

La Promotion est gratuite et n'implique pas en soi une augmentation du prix du produit promu par la Société Organisatrice. La Promotion est régie par ce règlement et tous les participants à la Promotion, par le simple fait de leur participation à ce jeu implique une attitude loyale. La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses éventuels avenants.

### **2. RESTRICTIONS DE PARTICIPATION**

Le présent jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine et qui ont acheté au moins un produit dans le cadre de cette promotion dans les supermarchés Carrefour, Système U, Leclerc.

### **3. DURÉE DE L'OPERATION**

L'opération se déroule du 01/06/2023 au 31/12/2023 inclus.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier à tout moment les dates auxquelles il sera possible de participer à la Promotion.

### **4. LES PARTICIPANTS**

Le présent jeu est ouvert à toute personne physique majeure de plus de 18 ans résidant en France métropolitaine qui remplissent les conditions de participation à la Promotion telles que décrites dans le règlement.

Ne peuvent participer au présent jeu: les salariés de la Société Organisatrice, leurs conjoints, descendants et ascendants ; les prestataires ou salariés de prestataires ayant donné leur concours à la mise en œuvre du présent jeu ainsi que leurs conjoints, descendants et ascendants.

La participation est limitée à une participation par personne et par foyer pendant toute la durée du jeu (même nom, même adresse, et/ou même email). Chaque participant est tenu de participer en personne. Il est interdit à une même personne de participer via plusieurs identifiants différents ou plusieurs comptes Facebook. Il est interdit d'utiliser un mode de participation automatisé.

Toute manœuvre visant à contourner le présent règlement, à augmenter ses chances au détriment des autres participants, et de manière plus générale tout comportement frauduleux, entraînerait immédiatement et irrévocablement la suppression de la participation du contrevenant.

La Société Organisatrice se réserve le droit de réclamer tout justificatif nécessaire à établir que le participant remplisse bien les conditions imposées par le présent article. Tout participant qui refuserait de présenter les justificatifs demandés dans un délai de 8 jours à compter de la demande serait considéré renoncer à sa participation et donc, le cas échéant, à son lot ; sans qu'il puisse causer un grief à la Société Organisatrice.

## 5. MODALITES DE PARTICIPATION

### Mécanisme de la promotion :

Pour participer à la Promotion et avoir droit au prix, les participants doivent :

- a) Acheter, pendant la période de Promotion et dans tous les supermarchés Carrefour, Système U ou Leclerc., au moins une unité de l'un des produits promus décrits à l'ANNEXE I du présent règlement
- b) Photographier le ticket de caisse ; et
- c) Entrer sur le site web/la page d'accueil [www.jeu-royal.fr](http://www.jeu-royal.fr) (Il s'agit d'un jeu à acheter absolument avec tirage au sort, accessible uniquement sur ce site web.) remplir le formulaire prévu à cet effet, en indiquant toutes les données demandées sur le formulaire (y compris le nom, le prénom, email, mobile, adresse postale, code postale/ville, enseigne, région, magasin où le participant a acheté son produit Royal, répondre à la question «Avez-vous déjà acheté un produit de la marque Royal ? ») et joindre la photographie du reçu d'achat au formulaire.
- d) Télécharger sa preuve d'achat, ticket de caisse ou facture drive, sur le site et suivre la procédure indiquée. Attention la preuve d'achat doit être téléchargée en entier et les éléments suivants doivent obligatoirement y figurer :
  - Nom de l'enseigne
  - La date de l'achat
  - Le produit acheté
  - Le montant global du ticket de caisse ou de la facture
  - La photo doit être au format jpg ou png ou pdf et de taille maximale de 5Mo.
- e) Prendre connaissance et accepter le règlement du jeu) valider sa participation en cliquant sur le bouton « JE M'INSCRIS »

Seules les participations des utilisateurs qui présentent le reçu d'achat montrant qu'ils ont acheté au moins une unité de l'un des produits promus pendant la période de promotion seront considérées comme valides.

La Promotion sera supervisée par la Société Organisatrice, qui acceptera ou refusera, à sa seule discrétion, la participation des participants si elle considère qu'elle ne respecte pas les exigences établies dans le règlement de la Promotion ou qu'elle porte atteinte à l'image des marques ou à la réputation de la Société Organisatrice. La Société Organisatrice n'assumant aucune responsabilité pour les participants dont la participation a été refusée. De même, la Société Organisatrice est autorisée, à sa discrétion, à éliminer ou à disqualifier tout participant qui tente, par quelque moyen que ce soit, d'altérer le bon fonctionnement de la Promotion, la Société Organisatrice n'assumant aucune responsabilité à l'égard des participants éliminés ou disqualifiés.

Toute participation incomplète et/ou frauduleuse et/ou non conforme ne sera pas prise en compte. Toute réclamation effectuée plus de deux mois après la fin du jeu ne sera plus prise en compte.

Une fois la participation réalisée, le participant est automatiquement inscrit au tirage au sort final pour tenter de remporter un des lots cités dans l'article 6.

### Sélection des participants gagnants et communication

Le tirage au sort pour déterminer les gagnants du présent jeu sera réalisé le 05/01/2024 par la Société Organisatrice. À cet égard, un (61) participant gagnant et un (61) participant suppléant seront choisis (selon les mêmes critères que pour le gagnant) au cas où un gagnant déciderait de refuser le cadeau ou ne pourrait être contacté. Une fois le tirage au sort réalisé, les participants seront soumis à une vérification de la conformité de leurs participations.

Si la preuve d'achat et la participation sont déclarées comme étant valides, alors le participant sera informé de son gain par email à partir du 12/01/2024. La Société Organisatrice contactera les participants gagnants par e-mail pour les informer du prix, confirmer leur acceptation et demander toutes les données nécessaires à la livraison.

Si un participant gagnant décide de refuser le prix ou s'il n'est pas possible de le contacter dans les cinq (5) jours calendaires à compter de la date à laquelle le tirage au sort a été effectué et le gagnant a été contacté par écrit, la Société Organisatrice considérera que le participant n'est pas intéressé par le prix et, par conséquent, celui-ci sera attribué au premier des participants remplaçants.

Le participant est réputé être informé des risques et dangers d'internet. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de problème de connexion, perte de données, piratage, virus informatique, plantage... et tout autre désagrément lié à l'utilisation d'internet. La Société Organisatrice décline toute responsabilité au cas où les coordonnées qui lui auront été fournies par le participant se révèlent erronées ou incorrectes.

La Société garde la possibilité, à tout moment, de prolonger la durée du jeu, d'en reporter la date du tirage au sort, d'en modifier les conditions sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait ; sous réserve d'en informer les participants par tout moyen approprié.

En cas d'évènement indépendants de sa volonté, en cas de force majeure, de fraude ou tricherie, d'évènement grave, imprévu ou impérieux, la Société Organisatrice se réserve la possibilité d'écourter ou de supprimer tout ou partie de la présente opération sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait.

Toute participation non conforme, mal renseignée, illisible, incomplète ou erronée sera invalidée par la Société Organisatrice. Toute tentative de fraude, toute tricherie, toute tentative de contournement des présentes règles entraînera l'invalidation de la participation du contrevenant.

Les dotations ne pourront être attribuées qu'à des participations valides.

Chaque gagnant ne pourra remporter qu'une seule dotation sur toute la durée du jeu.

## **6. DOTATIONS**

Au total, soixante et un (61) prix seront attribués. Le montant total du prix a une valeur marchande maximale de huit mille cinq cents (8.500€) euros.

- Soixante (60) bons équivalant au montant total du ticket de caisse ou de la facture (jusqu'à un maximum de cent (100€) euros TTC).
- Un (1) week-end pour deux personnes à Saint Sébastien (Espagne) d'une valeur de deux mille cinq cents (2.500€) euros TTC,

Ce week-end comprend :

- Trajets A/R en train depuis Paris en direction de la Gare de Saint-Sébastien
  - Les transferts gare/ hébergement (Aller- retour)
  - 3 nuits au Lasala Plaza Hotel 4\*, ou similaire selon disponibilité en chambre double avec petit déjeuner.
  - Diner/ soirée pintxos et vins ultimes – guide local
- Ce week-end ne comprend pas :
- Les extras et dépenses personnelles
  - Les boissons non incluses et repas non inclus dans le programme
  - Les assurances

Sous réserve de disponibilité au moment de la réservation. Les jours fériés et les vacances scolaires ne

sont pas pris en compte. La date limite pour bénéficier du prix est le 31/12/2024.

Durant toute la durée de l'opération, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les prix proposés par d'autres lots de nature et valeur équivalente. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être recherchée de ce fait.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de perte, de dégradation ou de vol du lot durant la livraison. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de problème de délivrabilité ou de non-aboutissement de l'email. La Société Organisatrice se décharge de toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation des lots.

## **7. PROTECTION DES DONNÉES**

Le participant autorise, en cas de gain, la Société Organisatrice à utiliser ses nom, prénom, localité, photographie à des fins publicitaires et commerciales sur tout support de son choix pendant un an. En retour, il ne pourra prétendre à aucune autre contrepartie que la remise de son lot.

Dans le cadre de l'opération objet des présentes, la Société Organisatrice peut être amenée à collecter des informations à caractère personnel. Le participant dispose du bénéfice des articles 38 et suivants de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pour rappel :

Article 38 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978

Toute personne physique a le droit de s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement.

Elle a le droit de s'opposer, sans frais, à ce que les données la concernant soient utilisées à des fins de prospection, notamment commerciale, par le responsable actuel du traitement ou celui d'un traitement ultérieur. (...)

Article 40 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978

Toute personne physique justifiant de son identité peut exiger du responsable d'un traitement que soient, selon les cas, rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées les données à caractère personnel la concernant, qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite. (...)

Le participant pourra exercer ses droits d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition par courrier à l'adresse de la Société Organisatrice selon les dispositions du Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679.

Les frais postaux occasionnés seront remboursés sur simple demande jointe accompagnée d'un RIB. Le remboursement se fera sur la base d'un courrier simple au tarif lent en vigueur.

Les données collectées dans le cadre du présent jeu étant absolument nécessaires au bon déroulement de ce dernier, toute demande de suppression des informations relatives à un candidat entraînera l'annulation automatique de sa participation.

Les données collectées dans le cadre de ce présent jeu (Civilité / Prénom / Nom / Email / Adresse / Code postal / Ville / Téléphone / Magasin où vous avez acheté votre produit Royal / Preuve d'achat) sont nécessaires au bon suivi des dotations en cas de gain.

Dans le cas où le participant ne coche pas la case opt'in dans le formulaire, ses données seront supprimées maximum 3 mois après la fin de l'opération, soit au plus tard le 31/03/2024.

Les données obligatoires collectées dans le cadre du présent jeu étant absolument nécessaires au bon déroulement de ce dernier, toute demande de suppression des informations relatives à un candidat ne

pourra être réalisée avant la date de fin de l'opération sans annuler sa participation au jeu.

## **9. CONDITIONS GÉNÉRALES**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure du jeu les participants qui en font un usage abusif, ou qui commettent des actes frauduleux ou qui nuisent à d'autres participants ou désactivent le bon fonctionnement et le déroulement normal et réglementaire du jeu. Dans le cas où la Société Organisatrice détecterait une anomalie ou soupçonnerait qu'un candidat empêche le développement normal du jeu, ou effectue des actes frauduleux contraires à la transparence, il se réserve le droit d'exercer toutes les actions légales qui pourraient lui correspondre.

La commercialisation et/ou la vente des lots et/ou le droit d'obtenir les lots. Les lots ne sont pas échangeables contre de l'argent et/ou d'autres lots. Les lots ne sont pas transférables. La renonciation au lot ne donnera droit à aucune indemnisation.

En cas d'erreur dans les données fournies par l'un des participants gagnants rendant impossible leur identification et/ou leur localisation et, par conséquent, la remise du lot, la Société Organisatrice sera exonérée de la remise du lot et de toute autre responsabilité.

La Société Organisatrice se réserve le droit de suspendre, modifier ou annuler le jeu à tout moment. Cela ne pourra en aucun cas donner lieu à des droits ou indemnités de quelque nature que ce soit pour les Parties.

## **10. EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ**

La Société Organisatrice est exonérée de tout type de responsabilité à partir du moment où les lots sont attribués aux gagnants. Ils ne peuvent tenter aucune action en justice contre la Société Organisatrice pour quelque raison que ce soit découlant de l'utilisation abusive ou de la jouissance du lot.

À titre d'exemple, mais sans s'y limiter, la Société Organisatrice n'est pas responsable des pertes éventuelles, vols, retards ou toute autre circonstance imputable à des tiers pouvant affecter le développement de ce jeu.

La Société Organisatrice n'assumera aucune responsabilité en cas de force majeure ou d'événement fortuit qui pourrait empêcher la réalisation du jeu ou la jouissance totale ou partielle du jeu.

## **11. CONSULTATION DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement est validé et déposé auprès de l'Etude de la :  
SCP SIMONIN – LE MAREC – GUERRIER HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES  
54 RUE TAITBOUT  
75009 PARIS.

Le règlement sera consultable et téléchargeable directement sur le jeu en ligne.

En cas de contradiction entre différentes versions du présent règlement, la version faisant foi sera celle qui aura été affichée sur le site internet de l'huissier de justice.

## **12. ACCEPTATION DES BASES JURIDIQUES ET LITIGES**

En participant à ce jeu, les participants acceptent expressément les bases légales. Le présent règlement est soumis à la réglementation française. Si une des clauses du présent règlement venait à être considérée comme nulle, les autres clauses et le règlement lui-même continueraient à s'appliquer.

Au cas où un litige naîtrait du fait d'une situation non prévue par le présent règlement, il reviendrait à la Société Organisatrice de le trancher.

Toute contestation ou réclamation concernant le jeu devra être adressée par courrier à la Société Organisatrice dans un délai ne pouvant excéder le délai d'un mois à compter de la fin de la présente

opération (date de réception). Toute contestation ou réclamation qui parviendrait entre les mains de la Société Organisatrice passé ce délai ne serait pas prise en compte.

La Commission européenne offre aux participants la plateforme européenne de résolution des litiges en ligne (ODR) afin de rendre les achats en ligne plus sûrs et plus équitables grâce à l'accès à des outils de résolution des litiges de qualité. <https://ec.europa.eu/consumers/odr>.

## **ANEXXE I - PRODUITS EN PROMOTION**

Les produits inclus dans la promotion sont les suivants :

- Cocotte de Moules cuisinées au Vin Blanc Royal® - 500g – EAN 8422107004811
- Cocotte de Moules cuisinées à la Marinière Royal® - 500g – EAN 8422107001308
- Cocotte de Moules cuisinées à la Provençale Royal® - 500g – EAN 8422107001322
- Cocotte de Moules BIO cuisinées au Naturel Royal® - 500g – EAN 8422107001278
- Cocotte de Moules cuisinées à la Marinière Royal® - 900g – EAN 8422107001339
- Cocotte de Moules cuisinées à la Provençale Royal® - 900g – EAN 8422107001346
- Moules cuisinées à la Provençale Royal® - 1000g – EAN 8422107004491
- Moules cuisinées à la Marinière Royal® - 1000g – EAN 8422107004484
- Anneaux à la romaine Royal® – 240g – EAN 8422107001353
- Anneaux à la romaine Royal® - 300g – EAN 8422107003647
- Tentacule de poulpe cuisinée au naturel Royal® - 200g – EAN 8422107070403
- Lamelles de poulpe cuisinées au naturel Royal® - 150g – EAN 8422107070410
- Soupe de poissons Royal® - 325g – EAN 8422107005023
- Velouté aux fruits de mer Royal® - 325g – EAN 8422107005078
- La Gula Del Norte au naturel Royal® - 200g – EAN 8422107004385
- La Gula Del Norte à l'ail Royal® - 130g – EAN 8422107004392
- La Gula Del Norte aux crevettes Royal® - 130g – EAN 8422107004408
- Brochettes de crevettes à la thaï Royal® - 145g – EAN 8422107004804
- Brochettes de crevettes à la méditerranéenne Royal® - 145g – EAN 8422107004798
- Brochettes de crevettes à l'ail et persil Royal® - 145g – EAN 8422107004781
- Tartinable de la mer recette au surimi Royal® - 180g – EAN 8422107004842
- Tartinable de la mer recette aux fruits de mer Royal® - 180g – EAN 8422107004859
- Tartinable de la mer recette au thon Royal® - 180g – EAN 8422107004866
- Tartinable de la mer recette au saumon Royal® - 180g – EAN 8422107004873